

# Formulaire de garderie

Nom de la garderie: \_\_\_\_\_  
 Nombre d'enfants: \_\_\_\_\_  
 Période: du / / au / / \_\_\_\_\_

maximum une année

## Revenus totaux de l'année. Sans TPS/TVQ.

Ventes brutes, commissions et honoraires des parents	\$
Contribution du gouvernement	\$
Pourboires	\$
Autres revenus	\$

## Dépenses courantes d'entreprise totales avec TPS/TVQ de l'année. Vous devez avoir toutes les factures.

%personnel

Publicité	\$	%
Nourriture (exemple un repas et 2 collations par jour)	\$	%
Frais de représentation	\$	%
Créances irrécouvrables	\$	%
Primes d'assurance - garderie	\$	%
Intérêts à court terme et frais bancaires (pas pour la résidence)	\$	%
Intérêts à long terme (pas pour la résidence)	\$	%
Taxes d'affaires, droits d'adhésion, permis et cotisations	\$	%
Frais de bureau	\$	%
Fournitures	\$	%
Frais juridiques	\$	%
Cotisations professionnelles	\$	%
Frais comptables et honoraires professionnels	\$	%
Frais de gestion et d'administration	\$	%
Loyer	\$	%
Entretien et réparations	\$	%
Frais de voyage	\$	%
Téléphone, pagette, cellulaire, etc	\$	%
Services publics (électricité)	\$	%
Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur)	\$	%
Livraison, transport et messageries	\$	%
Commissions versées	\$	%
Congrès et formation	\$	%
Sous-traitance	\$	%
Achat d'ordinateur (à amortir)	\$	%
Sortie éducatives	\$	%
Matériel de bricolage	\$	%
Cadeaux pour les enfants	\$	%
Jeux et jouets	\$	%
Pharmacie, soins	\$	%

Environ 1500\$/an/enfant

## Dépenses capitalisables encourues durant l'année:

Mobilier	\$	%	Date d'achat	/	/
Ordinateur	\$	%	Date d'achat	/	/
Équipement (plus de 500\$)	\$	%	Date d'achat	/	/
Améliorations (exemple ajouter une pièce) pour un local autre que le domicile	\$	%	Date d'achat	/	/
	\$	%	Date d'achat	/	/
	\$	%	Date d'achat	/	/
	\$	%	Date d'achat	/	/
	\$	%	Date d'achat	/	/

Si c'est une marchandise achetée d'un particulier (exemple vente de garage ou kijiji), garder une facture signée par le vendeur. On peut prendre une photo de la marchandise achetée, gardée avec la facture.

# Formulaire de garderie

*Il est souhaitable d'avoir un compte de banque et une carte de crédit dédiée à la compagnie. Pas besoin que ce soit un compte entreprise.*

Vous devez garder vos factures 7 ans dans un ziplock et à la noirceur. Enregistrer en pdf les factures et registres sur internet.

# Dépenses de bureau à domicile

Pour déduire des dépenses de bureau à domicile, votre nom doit être sur le bail ou l'acte de vente de la propriété.

Nom de l'entreprise:

## Bureau à domicile

Superficie de la maison		pi <sup>2</sup>
Superficie de l'entreprise		pi <sup>2</sup>
Nombre d'heures d'utilisation du bureau à domicile par semaine		h
Nombre de mois d'utilisation du bureau à domicile au cours de l'année		m
Partie du domicile qui est utilisé à des fins personnelles, en tenant aussi compte du nombre d'heures d'utilisation		%

## Dépenses de bureau à domicile totales de l'année. Ne pas multiplier pas un pourcentage. Doit être relié à vos activités commerciales.

Chauffage		\$	
Électricité		\$	
Bois de chauffage		\$	
Hydro-Solution		\$	
Primes d'assurance - maison		\$	
Entretien et réparations liées en tout ou en partie au bureau à domicile, préciser le %		\$	<input type="text"/> %
Intérêt hypothécaire		\$	
Frais de condo		\$	
Loyer, si locataire		\$	
Impôts fonciers (taxes municipales)		\$	
Impôts fonciers (taxes scolaires)		\$	
Téléphone - maison, si utilisé en tout ou en partie pour l'entreprise, préciser le %		\$	<input type="text"/> %
Système d'alarme		\$	
Extermination		\$	

## Conditions pour avoir un bureau à domicile:

Le bureau à domicile est votre principal lieu de travail (plus de 50% du temps). Donc, pas de local loué à l'extérieur de la résidence.

ou

Le bureau est utilisé exclusivement (90%, donc ne sert à aucune autre fin) pour gagner le revenu d'emploi et pour rencontrer de façon régulière et continue des clients ou d'autres personnes dans le cadre d'un travail.

## Exemple de pourcentage d'utilisation

Une garderie utilise 100% de la maison durant 50h/sem

100% de la maison X 50h/168h = 30%

Note: si la pièce est utilisée exclusivement pour l'entreprise, on considère que le pourcentage d'utilisation de la pièce est 100% (168h/168h)

## Dépenses de bureau à domicile déductible

	Autonome	Commissions	Salarié
Électricité et chauffage	OUI	OUI	OUI
Entretien (produits de nettoyage et réparations mineures)	OUI	OUI	OUI
Loyer	OUI	OUI	OUI
Taxes foncières	OUI	OUI	
Assurances de maison	OUI	OUI	

# Dépenses de bureau à domicile

Loyers ou intérêts hypothécaires	OUI
Téléphone (ligne résidentielle)	OUI
Rénovations: changement de portes et fenêtres	OUI

## Conditions pour ne pas avoir de gain en capital (non-exempté) lors de la vente de la résidence:

1. L'usage d'affaire est accessoire à l'usage principal comme résidence, il n'y a pas de % déterminé par les autorités fiscales.
2. Aucun amortissement « DPA » n'est réclamé dans l'entreprise à l'égard de la partie affaire de la résidence.
3. Aucun changement structurel n'est apporté à la résidence pour la partie affaire, par exemple, une grande vitrine commerciale, une ouverture à un mur extérieur (installation d'une porte) ou un agrandissement.

	Travailleur autonome	Employé à commission	Employé ordinaire
<b>Dépenses de bureau à domicile (si par ailleurs admissibles, voir la section 1.2 du Chapitre B et le Chapitre Q pour plus de détails)</b>			
<b>Notes de COFF</b>	Des règles particulières s'appliquent en 2020, notamment via une possible méthode de réclamation à taux fixe de 2 \$ par jour. Voir la section 1.2 du Chapitre B.		
Loyer	Oui	Oui	Oui
Intérêts sur hypothèque	Oui	Non	Non
Taxes foncières et scolaires	Oui	Oui	Non
Assurances	Oui	Oui	Non
Entretien	Oui	Oui	Oui
Électricité et chauffage	Oui	Oui	Oui
Amortissement	Oui	Non	Non
<b>Autres types de dépenses</b>			
*Promotion et publicité	Oui	Oui	Non
*Boissons et repas	Oui 50 %	Oui 50 % (sous réserve du respect du test d'absence de 12 heures au fédéral pour les repas de l'employé, voir le Chapitre Q)	Généralement non (certaines rares exceptions s'appliquent entre autres aux employés dans le transport)
Salaires d'adjoints	Oui	Oui (si obligé par le contrat d'emploi)	Oui (si obligé par le contrat d'emploi)
Fournitures	Oui	Oui (si elles se consomment rapidement à l'usage)	Oui (si elles se consomment rapidement à l'usage)
Automobile	Oui	Oui	Oui
Ordinateur + cellulaire (coût d'acquisition ou de location)	Loué/acheté (via la DPA) : Oui	Si loué seulement : Oui	Non déductible (les frais d'appels peuvent parfois se qualifier)
Frais de congrès	Oui (max 2)	Non (note 2)	Non
Intérêts sur un emprunt pour acquérir un bien <u>autre</u> qu'une automobile ou un aéronef	Oui	Non	Non (sauf sur une scie mécanique pour les travailleurs forestiers)
Frais comptables pour la préparation des déclarations fiscales	Oui	Oui	Non
Frais comptables et juridiques pour contester une cotisation ou un projet de cotisation en matière d' <u>impôt</u>	Oui	Oui	Oui

\*Voir le tableau 507.

### Plafonds pour automobiles qui ne sont pas « zéro émission » (voir note 4)

Année	Coût max*	Loc max/mois**	Int max/mois
2001 à 2021	30 000 \$	800 \$	300 \$

\* Plus TPS et TVQ sur 30 000 \$

\*\* Plus TPS et TVQ sur 800 \$

**Notes de COFF**

- 1- Il ne s'agit que d'un résumé. N'oubliez pas que plusieurs règles et conditions particulières peuvent s'appliquer. À titre d'exemple, les plafonds pour la location d'une automobile sont visés par une autre règle faisant intervenir une formule nécessitant le prix suggéré du fabricant (voir le tableau 405 et le Chapitre E). Le présent cartable contient la très grande majorité des informations à l'égard de ces règles et conditions.
- 2- Voir le point 8 du tableau présenté à la section 6 du Chapitre Q.
- 3- La lecture des guides de l'ARC (T4044) et de Revenu Québec (IN-118) intitulés respectivement « Dépenses d'emploi » et « Les dépenses d'emploi » peut aussi s'avérer très intéressante à titre de compléments d'information pour les dépenses d'un employé à commission ou pas à commission.
- 4- Pour les véhicules neufs zéro émission admissibles, le plafond aux fins d'amortissement est de 55 000 \$ plus TPS et TVQ sur 55 000 \$.

# Dépenses de véhicule à moteur

Si vous avez utilisé 2 véhicules pour l'entreprise, ne pas mélanger les kilométrages et les dépenses. Utiliser 2 onglets. Vous ne pouvez pas déduire des dépenses qui sont payées par quelqu'un d'autre (exemple voiture qui appartient à un ami).

Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Dates d'utilisation

Du

au

S'il n'y a pas de journal de bord, le pourcentage doit être réaliste et crédible.

Doit avoir journal de bord (voir onglet correspondant)

Kilométrage parcouru pour l'entreprise

--

km

Attention si plus de 75% pour fin d'affaires

Kilométrage total parcouru (entreprise + personnel)

--

km

Modèle du véhicule

--

Marque du véhicule

--

## Véhicule acheté

Date d'achat du véhicule

/ /
-----

Coût d'achat du véhicule

--

\$

Valeur approximative du véhicule au 1 janvier

--

\$

## Véhicule loué

Frais de location durant la période

--

\$

Date de début du contrat de location

/ /
-----

Date de fin du contrat de location

/ /
-----

Valeur de l'automobile louée (prix de liste)

--

\$

## Dépenses de véhicule à moteur encourues **totales de l'année.**

**Ne pas multiplier pas un pourcentage.**

Frais de carburant

--

\$

Primes d'assurance

--

\$

Immatriculation

--

\$

Permis de conduire

--

\$

Frais d'intérêts sur le prêt automobile

--

\$

Entretien et réparations (changements de pneus, lave-auto, essuie-glace, nettoyage, etc.)

--

\$

Frais de stationnement

--

\$

Péages (exemple Autoroute 25)

--

\$

Achat de GPS

--

\$

Déneigement

--

\$

Abri auto (tempo)

--

\$

Note: les frais relatifs à un accident d'automobile et les frais de stationnement ne fonctionnent pas sur la base du pourcentage "affaires", mais plutôt sur la base du moment de l'événement. Si un accident est survenu lors d'un déplacement d'affaires, tous les frais afférents à cet événement seront considérés à 100% aux fins d'affaires.

Les amendes et les contraventions ne sont pas déductibles.

Note: des dépenses d'automobile basées sur une allocation kilométrique (exemple 0,45\$/km) n'est pas acceptable. Il faut faire le calcul des dépenses et multiplier par le pourcentage effectué pour affaires.

